

Décision : DAJ2023-140

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le Décret du 01 février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu la décision n° 2010-159
relative à l'organisation du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Institut
National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision n° 2020-113 du 01 avril 2020
nommant Madame Carine DELRIEU, Directrice du Département de l'Information Scientifique et de la
Communication de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm à Madame Carine DELRIEU, Directrice du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm, afin de signer dans la limite de ses attributions, tous actes ou documents afférents aux attributions dudit Département.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1 février 2023.



Didier SAMUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Samuel', is written over a horizontal line.

Président-directeur général de l'Inserm